



ANNEXE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DU LOISIR MUNICIPAL 2018-2019

Lors de la rédaction du rapport, nous vous invitons à vous référer au tableau ci-dessous pour vérifier si votre demande répond aux critères d'évaluation de la Corporation des Loisirs.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	Critères d'évaluation	Vérification	Réservé Corporation des Loisirs
1	Le projet répond bien à l'un des trois objectifs du fonds		
2	Le pourcentage d'autofinancement requis est atteint		
3	Le nombre de personnes impliquées au projet (nombre de bénévoles) ou participant au projet (nombre de participants estimé) est gage d'un impact important dans le milieu		
4	Le promoteur du projet a fait des efforts pour s'adjoindre des partenaires autres que la municipalité et la Corporation des loisirs (ex. : autres comités locaux, autres organisations locales ou territoriales)		
5	Le projet a des répercussions durables dans la municipalité (sa réalisation facilitera ou permettra la réalisation d'autres projets ou activités)		
6	Le promoteur est en mesure de bien gérer son projet et a la capacité technique de le faire. (Budget équilibré, disponibilités des ressources humaines et matérielles)		